

# Ecofi Agir Pour le Climat

## Thèse d'impact

Janvier 2025

# Ecofi Agir Pour le Climat

## Thèse d'Impact

En 2023, le dernier rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) évalue la hausse des températures de la planète à +1,1°C entre 2011 et 2020 par rapport à la période préindustrielle.

Les températures atteindront +1,4°C à la fin du siècle dans le scénario le plus optimiste, +2,7°C dans le scénario intermédiaire et +4,4°C dans le pire scénario. Cependant, à chaque fois que le réchauffement s'accroît, les changements extrêmes s'amplifient : sécheresses, vagues de chaleurs, incendies, inondations, élévation du niveau des mers, acidification de l'océan, etc.

Ces bouleversements mettent en péril la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau, la santé, la cohésion sociale et la stabilité des démocraties. Pour limiter les conséquences irréversibles sur les écosystèmes et les sociétés humaines, nous devons limiter la hausse des températures, essentiellement due aux émissions de gaz de serre des activités humaines, en réduisant à la source et de manière significative ces émissions et en développant des solutions pour absorber les émissions déjà relâchées.

Nous avons acquis la conviction que toutes les entreprises, cotées et non cotées, ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition vers un avenir durable, et que le capital est un excellent levier pour les accompagner.

En tant qu'investisseur responsable, nous cherchons à la fois rentabilité économique et impact social et environnemental positif, intentionnel, additionnel et mesurable.

C'est dans cette vision que s'inscrit la thèse d'investissement de notre fonds à impact Ecofi Agir pour le Climat : **mobiliser le capital pour catalyser des changements significatifs en matière de durabilité environnementale et lutter contre le changement climatique.**

Ce fonds investit dans :

- des actions thématiques ;
- des Green bonds ;
- des entreprises solidaires.

Amélie Landrin

Analyste ESG



Labelisé ISR, Greenfin et Finansol, et classé Article 9 selon le règlement SFDR, Ecofi Agir Pour le Climat intègre parmi ses objectifs de gestion, le niveau d'alignement avec l'ODD 5 des Nations Unies sur la parité, qui doit être systématiquement supérieur à celui de son univers ESG ainsi que l'intensité carbone, qui doit être systématiquement inférieure à son univers ESG.

Pour consulter le rapport du GIEC, se reporter à la rubrique Reports du site de l'IPCC. Pour plus d'informations sur les Labels veuillez consulter le site [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr), [www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin#e0](http://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin#e0) et [www.finance-fair.org/fr/pourquoi-un-label](http://www.finance-fair.org/fr/pourquoi-un-label). Les références à un label ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

## Nous partageons une vision commune de l'impact avec l'Institut de la Finance Durable .

Pour nous, la finance à impact est une finance de transformation, en permanence en progression, sur les critères financiers et extra-financiers.

**L'impact est additionnel, intentionnel et mesurable.**

### Intentionnalité

Le fonds Ecofi Agir pour le Climat a pour mission de catalyser des changements significatifs en matière de durabilité environnementale et lutter contre le changement climatique en apportant des capitaux à des classes d'actifs vertes alignées à ses objectifs de transition.

#### • Actions "thématiques" :

investissement dans des entreprises dont au moins 25 % du chiffre d'affaires provient d'activités liées à la transition énergétique et écologique (i.e. les "éco-activités" en fonction de la Taxonomie du Label Greenfin). Ces entreprises opèrent dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies propres ;

#### • Obligations "vertes" :

financement de projets écologiques à travers des obligations vertes conformes aux standards Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA). Ces projets incluent des initiatives visant à réduire les émissions de carbone, promouvoir l'efficacité énergétique et soutenir les infrastructures durables ;

#### • Entreprises "solidaires" :

investissement entre 5 % et 10 % de l'actif net dans des émetteurs solidaires non cotés à forte utilité sociale ou environnementale. Ces investissements couvrent des thématiques telles que la protection de l'environnement, la justice sociale, l'entrepreneuriat alternatif et la solidarité internationale.

**Ecofi Agir pour le Climat soutient également des initiatives philanthropiques par le biais de sa part de partage en reversant une partie des revenus à des associations et fondations partenaires, renforçant ainsi son impact social.**

L'institut de la Finance Durable définit l'intentionnalité comme aussi bien la volonté de l'acteur financier de contribuer à générer un bénéfice social et/ou environnemental qu'à la volonté de l'entreprise financée qui a fixé au cœur de son modèle d'activité l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de développement durable de développement durable.

Pour que chaque investissement contribue concrètement aux objectifs d'impact, Ecofi Agir pour le Climat intègre de façon systématique une analyse ESG de son univers d'investissement fondée sur notre méthodologie propriétaire de notation extra-financière PRISME (Planète, Resultat, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement), qui repose sur trois piliers :

#### 1. Notation Propriétaire PRISME

Ecofi sélectionne les émetteurs les plus responsables au regard de leurs performances Environnementales, Sociales et de Gouvernance, selon la note PRISME, qui prévoit la surpondération des 9 critères essentiels à fort impact ESG : stratégie environnementale et éco-conception, politiques climat, politiques biodiversité, non-discrimination et égalité des chances, relations responsables avec les clients, alignement avec l'ODD 5, équilibre des pouvoirs et efficacité du CA, rejet des paradis fiscaux, rémunérations liées à des facteurs ESG.

#### 2. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles

Ecofi exclut les sociétés implantées dans des paradis fiscaux et impliquées dans les secteurs controversés (tabac, jeux d'argent, pesticides, charbon, pétrole, gaz, huile de palme, énergies fossiles non conventionnelles).

#### 3. Analyse des émetteurs controversés

Ecofi exclut les sociétés impliquées dans des controverses très graves.

Plus de détails sont disponibles dans notre Code de transparence.

### Additionalité

Pour Ecofi, le rôle de l'actionnaire ne se limite pas uniquement à apporter du capital. Il va au-delà en influençant les pratiques des entreprises afin de générer des changements concrets et mesurables, tant sur le plan environnemental, que social.

C'est pourquoi, le fonds Ecofi Agir pour le Climat dialogue activement avec les entreprises pour influencer directement leurs pratiques, les incitant à adopter des politiques responsables alignées sur les objectifs de développement durable.

Pour quantifier l'impact, la qualité et le niveau de prise en compte des requêtes de la part des sociétés à travers sa politique d'engagement, Ecofi a mis en place une méthodologie d'analyse des dialogues individuels depuis 2022.

La méthodologie développée par Ecofi est basée sur la qualité des interactions, les informations reçues et les engagements de la direction à l'égard des axes d'améliorations soumis aux sociétés.

Le score pour chacun de dialogues individuels d'Ecofi, appelé « **Ecofi Engagement Quality Score** », permet de prioriser les actions d'Ecofi, d'améliorer ses objectifs, et de suivre les résultats en cohérence avec ses décisions d'investissement.

Afin de faire preuve de transparence, les scores relatifs aux dialogues sont communiqués dans le rapport d'engagement annuel.

L'institut de la Finance Durable définit l'additionalité comme la contribution particulière des acteurs financiers permettant aux bénéficiaires des investissements/financements d'accroître eux-mêmes l'impact généré par leurs activités.

De plus, en utilisant le droit de vote et le dépôt de résolutions proposées en Assemblée générale d'actionnaires, Ecofi Agir pour le Climat soutient des résolutions favorables à l'environnement et à la société.

Dans le cadre de la poche solidaire, les entreprises bénéficient de financements à des conditions plus favorables que celles du marché traditionnel (banques ou fonds d'investissement).

Ces avantages financiers leur permettent de mobiliser davantage de ressources pour leur mission sociale ou environnementale. **Elles peuvent ainsi concentrer leurs efforts sur des projets à fort impact, comme l'emploi de travailleurs handicapés, le soutien aux populations défavorisées ou la réduction des inégalités, sans subir une pression excessive pour générer des profits à court terme.** En allégeant leur charge financière, ces conditions favorables leur permettent donc de déployer leur impact tout en assurant leur pérennité.

Enfin, Ecofi est impliqué dans des actions d'engagement collectif à travers des coalitions d'investisseurs. Par exemple, Ecofi est membre fondateur de Shareholders for Change, coalition d'investisseurs responsables européens, et fait partie de plusieurs autres coalitions d'investisseurs responsables (FIR, PRI, Climate Action 100+, Access to Medicine Index).

Ces efforts conjoints permettent d'amplifier l'impact positif du fonds et d'influencer les plus grandes entreprises sur la scène internationale.

### Mesure

Pour mesurer l'impact du fonds Ecofi Agir pour le Climat, nous utilisons des indicateurs et des méthodologies de mesure reconnues :

- émissions de Gaz à Effet de Serre : intensité carbone et empreinte carbone du portefeuille ;
- alignement avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie ;
- variations d'effectifs ;
- représentativité des femmes aux postes d'encadrement ;
- partage de la valeur économique ;
- responsabilité fiscale ;

- alignement aux Objectifs de Développement Durables (ODD) : en particulier l'ODD 5 sur l'égalité des sexes (mais aussi : ODD 3, ODD 7, ODD 8 et ODD 13) ;
- Principal Adverse Impact (PAI).

L'impact d'Ecofi Agir pour le Climat est communiqué à travers le reporting d'impact mensuel, le rapport d'engagement ainsi que le rapport annuel d'activité pour la poche "solidaire".

L'institut de la Finance Durable définit la mesure comme l'évaluation des effets environnementaux et sociaux dans l'économie réelle sur la base des objectifs annoncés dans le cadre de l'intentionnalité.

## Conclusion

Depuis notre création en 1972, nous croyons en une finance capable de contribuer activement à un avenir meilleur, en conciliant performance économique, préservation de l'environnement et progrès social.

L'adoption du statut d'Entreprise à Mission en 2020 s'inscrit naturellement dans cette trajectoire : elle représente une étape supplémentaire qui formalise nos engagements et nous dote d'un cadre structurant pour continuer à progresser.

Face à l'urgence climatique et sociale, ce cadre guide nos décisions stratégiques, nous pousse à perfectionner nos processus pour garantir que nos investissements soutiennent des entreprises véritablement contributives et à explorer des approches financières innovantes pour relever des défis encore peu adressés.

Il nous incite à répondre concrètement aux grands enjeux de notre époque. Il n'est donc pas uniquement question de performance financière, mais de sens et d'alignement avec nos valeurs où chaque décision d'investissement est une opportunité de participer à un changement positif.

Cet engagement se concrétise notamment à travers nos produits financiers comme Ecofi Agir pour le Climat qui incarne notre volonté d'agir pour catalyser des changements significatifs en matière de durabilité environnementale et lutter contre le changement climatique.

Nous nous reconnaissons pleinement dans cette approche d'impact et c'est avec cette conviction que nous continuerons à travailler, main dans la main avec les entreprises que nous soutenons, pour construire un avenir plus durable.



+ 33 (0)1 44 88 39 24

contact@ecofi.fr

www.ecofi.fr

12 boulevard de Pesaro  
CS 10002  
92024 Nanterre Cedex

  
GROUPE  
CREDIT COOPERATIF

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers  
Graphiques n° FR308133\_01LYLF



Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire le Document d'Information Clé (ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements ou sur notre site internet.

Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC.

Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.